

L'internet à haut débit à Vaour ?

Compte-rendu d'entretien téléphonique
du lundi 3 février 2003
Didier Lebrun / Guillaume Gibert (ART)

Question 1:

DL: est-il possible de déposer une demande initiale ne comportant que les bornes Wifi qui seront utilisées au départ, puis de déposer ultérieurement des demandes concernant des bornes supplémentaires, sachant que les essais ne pourront être réalisés qu'une fois l'autorisation acquise ?

GG: il faut que l'implantation des bornes soit définie pour que le ministère de la défense puisse se prononcer. Pas de contre-indication cependant à que cela se fasse au moyen de demandes complémentaires ultérieures.

Question 2:

DL: est-il possible de déposer la demande dès que l'association porteuse du projet a été déclarée, mais avant que la création d'association soit publiée au JO, ce qui prend actuellement de l'ordre d'un mois et demi ?

GG: oui. Le délai d'instruction de la demande et le délai de publication au JO peuvent se chevaucher.

Didier Lebrun <dl@quartier-rural.org>